



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le 12 février 2026

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des collectivités et établissements
publics affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

PÔLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Affaire suivie par : C. PARDUCCI

04 32 44 89 30

c.parducci@cdg84.fr

Circulaire n° 26-16

Objet : Le dispositif d'apprentissage

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Dans le cadre de la promotion de l'apprentissage au sein de la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion poursuit sa mobilisation à vos côtés pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ce dispositif de recrutement.

- Dans cette dynamique, le CDG développe des partenariats avec les écoles, lycées et universités. Il participe aux différents événements du territoire rassemblant tous les partenaires qui contribuent au développement de l'alternance sur notre département (CFA, Missions Locales, France Travail...) auprès des jeunes et de leur famille.

A ce titre, le CDG84 assure la promotion des métiers de la fonction publique territoriale et s'attache à présenter les secteurs dits en tension sur notre territoire.

Aussi, si votre collectivité envisage le recrutement d'un apprenti en 2026, nous vous invitons à nous en faire part, afin que nous puissions présenter vos offres d'emploi auprès des publics que nous rencontrons ou vous transmettre des profils ciblés.

Pour rappel, l'apprentissage est pratiquement ouvert à un grand nombre de métiers de la fonction publique territoriale. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans et sans limite d'âge pour une personne en situation de handicap.

- Le CNFPT accompagne les collectivités territoriales en prenant en charge une partie du financement de la formation dans le secteur public local depuis 2020.

RAPPEL : Y seront éligibles, uniquement les employeurs publics locaux qui auront manifesté leur intention de recruter au moins un apprenti auprès du CNFPT dans le cadre de la campagne de recensement 2026 ouverte du :

19 janvier au 20 mars 2026

Les collectivités devront se connecter sur le site cnfpt.fr, accès Inscription en Ligne et renseigner au moment du recensement :

- Le métier en tension repéré dans la liste des métiers en tension ;
- Le niveau de diplôme envisagé. Le financement ne pourra intervenir que pour les contrats d'apprentissage qui ciblent les diplômés de niveaux 3,4 et 5 (du CAP au BTS) inscrits au référentiel des diplômes corrélés aux métiers considérés en tension ;
- Le nombre d'équivalents temps plein inscrits au tableau des emplois permanents de la collectivité ou de l'établissement public.

Les équipes du Centre de Gestion se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

Séverine BOUTEILLE

Responsable du Pôle Développement des Ressources Humaines
s.bouteille@cdg84.fr

Céline PARDUCCI

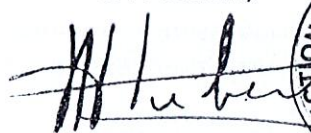
Responsable Emploi
c.parducci@cdg84.fr

Gaëlle RAUX

Chargée du Maintien dans l'Emploi & Référent Handicap
g.raux@cdg84.fr

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,


Maurice CHABERT

